



LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

AUX AGENS NATIONAUX

PRÈS LES DISTRICTS.

LA Convention nationale par ſon décret du 14 frimaire, ſupprime les procureurs-ſyndics de Diſtrict, ceux des commune & leurs ſubſtituts.

En leur fermant la carrière qu'ils parcouroient, la Convention leur en ouvre une nouvelle plus eſſentiellement utile, plus grande, & dans laquelle ils s'empreſſeront ſans doute de s'élancer.

Un mode rapide pour l'exécution des lois eſt décrété; les autorités mieux balancées entre elles ſe grouppent, ſe ſuſpendent autour d'un centre d'unité, au lieu de s'iſoler; des ſentinelles ſont poſées de diſtance en diſtance, ſuivent, épient, avertiſſent, & veillent à ce que les lois, qui ſont l'ame du corps ſocial, s'y répandent, le parcourent; & ſemblables à cet eſprits, qui portent la vie, circulent avec célérité dans toutes ſes veines, & arrivent en un inſtant, du cœur aux extrémités.

Ce droit de réquérir, de poursuivre l'exécution des lois, de dénoncer les négligences & les infractions, appartiendra à des agens nationaux.

Ce droit & ce titre sont accordés provisoirement aux procureurs-syndics près des districts.

Il est un degré de plus pour l'obtenir, vos noms doivent être mis dans le creuset de l'épuration, & en sortir sans tache.

L'incorruptible patriote voit avec plaisir l'œil de ses concitoyens s'attacher sur lui; il est le premier à solliciter une épreuve, d'où il doit résulter pour le citoyen irréprochable, un sentiment affermi d'estime & de confiance.

Ces choix passés au crible de l'opinion, doivent être confirmés par la Convention, & recevoir, pour ainsi dire, la sanction du peuple.

L'importance & la mesure de l'examen se tire de l'importance & de la mesure de ces fonctions.

Vous qu'un choix d'autant plus honorable, qu'il est difficile, aura appelé à ce poste, soyez toujours à sa hauteur.

Ne sentez votre existence, que par celle de la loi; que ce soin habituel devienne votre pensée de tous les momens; votre vie.

Vous avez un compte ouvert avec la patrie.

Songez que ce registre sera le témoin & le juge, en quelque sorte, de votre zèle.

Songez, surveillans, que d'autres yeux sont ouverts; songez que si les vôtres se ferment un instant, la peine appelée par vous mêmes sur les coupables, vous atteint & vous frappe; la hache de la loi se balance aujourd'hui sur la tête du juge; tout courbe sous elle: l'incorruptible vertu reste seule debout.

Si le méchant ne connoît point le charme ineffable & consolateur attaché à la pratique des devoirs, l'homme vertueux ne conçoit pas la terreur qui suit leur infraction; le monde ou le crime, & la peine, luttent entre eux & s'atteignent, est étranger pour lui, il n'habite que sa conscience; il s'élève comme ces arbres qui planent sur des tombeaux.

Le dépôt de l'exécution des lois est enfin confié à des dépositaires responsables. Qu'il tremblent s'ils deviennent infidèles; mais aussi, qu'ils n'oublient pas sous quelle égide ils commencent leur importante mission. C'est le prix de l'épurement de la vertu & du civisme. Leur sécurité ne peut-être troublée qu'au moment où ils devieroient. Qu'ils marchent d'un pas ferme, & avec la certitude que la patrie fait toujours récompenser ceux qui se dévouent pour elle, & qui la servent en vrais Républicains.

Salut & fraternité,

Billaud-Varenne, Couthon, Robespierre, Carnot, C. A. Prieur, R. Lindet, Barère.